



Accompagnement social

Nos aides financières 2026

Quelles que soient vos difficultés, nos conseillers en action sociale sont là pour vous épauler avec des aides financières adaptées. Contactez-les pour savoir si vous pouvez en bénéficier.

Vous traversez une période compliquée ?

Situation d'urgence

Jusqu'à 2 000 € pour prendre en charge des nuitées d'hôtel (risque d'expulsion) ou des factures (menace de coupure eau, électricité, meubles de première nécessité, caution, loyer...).

Des aides également en cas de violence intra-familiale pour financer : soutien psy, thérapie familiale, coaching parental....

Parent solo

De 150 € à 350 € par an pour participer aux frais de scolarité pour un enfant à charge selon le niveau d'étude.

Salarié alternant

Jusqu'à 750 € pour soutenir votre scolarité, à condition que vous ne soyez plus rattaché au foyer fiscal de vos parents, et que vous n'habitez plus chez eux.

Harcèlement scolaire

Jusqu'à 2 000 € pour l'enfant et/ou sa famille, qu'il soit auteur ou victime de harcèlement (soutien psy, effacement numérique sur les réseaux, garde d'enfant ...).

Frais dentaires importants

Participation financière pour ne pas renoncer aux soins indispensables (implant, couronne...).

Inclus uniquement dans tous nos contrats Santé.

Décès d'un proche

Jusqu'à 500 € en CESU à utiliser selon vos besoins : aide à domicile, garde d'enfant, d'animaux...

Vous faites face à un cancer ?

Soins de support

Jusqu'à 4 000 € selon votre situation et vos besoins :

- Séances de médecine douce, sophrologie, suivi psy, diététicien, ...
- Vêtements spécifiques, cosmétologie, activité physique adaptée....

Aide au quotidien

Jusqu'à 2 000 € en CESU à utiliser selon vos besoins (aide à domicile, garde d'enfant...).

Enfant hospitalisé

Jusqu'à 500 € pour la location d'une télévision, le wifi, une tablette, des livres, des jeux ... dans la limite de la dépense réelle.

Vacances en famille

Jusqu'à 500 € pour un séjour en France de 7 jours consécutifs minimum.

Vous faites face à une situation de handicap ?

Aménagement

Prise en charge partielle ou totale de votre reste à payer après intervention des aides publiques, y compris pour l'achat de matériel adapté.

Aide à domicile

Jusqu'à 2 000 € en CESU à utiliser selon vos besoins.

Vacances en famille

Jusqu'à 300 € pour un séjour en France de 7 jours consécutifs minimum, avec un enfant qui perçoit l'AAEH*.

Activité adaptée

Jusqu'à 500 € pour une activité sportive ou artistique adaptée : équithérapie, basket fauteuil, cécifoot, danse, musique, arts plastiques....

Bilan MDPH

200 € maximum aux frais de bilan de la Maison départementale des personnes handicapées : ergothérapie, psychomotricité, psychologie. Pour une première demande pour votre enfant.

Vacances en établissement spécialisé

Jusqu'à 1 500 € pour le séjour de votre enfant seul ou accompagné.

Scolarité à distance

Contribution possible lorsque l'enseignement classique n'est pas adapté au handicap de votre enfant.

Vous êtes aidant ?

Vacances en famille

Jusqu'à 300 € pour un séjour en France de 7 jours consécutifs minimum.

Répit

Jusqu'à 2 000 € pour prendre en charge un accueil de nuit ou de jour de votre proche aidé.

Aide à domicile

Jusqu'à 2 000 € en CESU à utiliser selon vos besoins (aide ménagère, garde enfant, petit jardinage...).

Pour bénéficier de notre accompagnement, c'est clair.

Contactez nos experts
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30

L'attribution d'une aide financière et son montant sont déterminés après l'étude attentive de votre situation. Pour cela, nous pourrions vous demander quelques informations, notamment sur vos revenus, vos charges et votre dernier avis d'imposition.



J'appelle le 3996

Appel non surtaxé

Vous contactez
nos équipes

➤ Nous identifions
ensemble vos besoins

➤ Vous nous communiquez
les éléments nécessaires

➤ Nous vous proposons
des solutions

**Des équipes qui vous aident à trouver des solutions
et qui vous accompagnent dans les moments sensibles.**